



SIVOM de Villefranche-sur-Mer

SIVOM de Villefranche s/mer
4 rue de l'Esquiaou
06230 Villefranche s/mer
Tél. 04.93.01.86.60

Guide à l'usage des familles

Séjour ski à Saint-Julien en Champsaur

Du 3 au 10 mars 2018

Enfants de 8 à 10 ans

15 places

Madame, Monsieur,

Le séjour de ski de votre enfant se déroulera dans la station de Saint-Julien en Champsaur à proximité de Gap (05). Les enfants skieront sur la station d'Annelle. La station est à 1350 m d'altitude. 80% du domaine skiable est équipé d'un système d'enneigement artificiel qui assure un enneigement suffisant tout au long de l'hiver.

C'est au cœur de la vallée du Champsaur, dans la petite commune de Saint-Julien en Champsaur que les enfants seront hébergés. Le chalet « Les jonquilles » est implanté en plein cœur du village. Il est animé toute l'année grâce à la maison du Parc des Ecrins, aux artisans, à la base de loisirs et la patinoire. Des navettes quotidiennes amèneront le groupe au pied des pistes.

Les enfants dormiront dans des chambres de 1 à 6 lits et auront à leur disposition 2 salles de classe, une salle d'activité (TV, lecteur DVD, sono, scène de spectacle), une salle multimédia et une salle à manger avec cheminée. La cuisine traditionnelle et du terroir est faite sur place par le cuisinier de la structure d'accueil.

Extrait de la charte intercommunale de l'enfance et de la jeunesse :

- Développer la socialisation et l'engagement citoyen des enfants et des adolescents
- Faciliter l'accès de tous les publics aux équipements, structures d'accueil, de loisirs, pratiques sportives et culturelles
- Accompagner la fonction éducative des parents
- Favoriser l'équilibre et la santé des jeunes

Extrait du projet éducatif :

Le projet vise le développement de la personne dans sa globalité.

- L'enfant est un être unique qui se construit progressivement sur le temps des loisirs en complément de celui vécu à l'école ou dans la famille.
- L'animateur est une personne ressource et référent, il accompagne l'accès à l'autonomie de l'enfant lors des temps où il lui est confié.
- Dans le cadre du séjour, les équipes d'encadrement favorisent l'expression, la communication, la créativité et l'autonomie de l'enfant dans le respect des règles.

Projet de fonctionnement

1- La vie quotidienne.

A/ Nature des activités proposées et conditions de leur mise en œuvre

Les animateurs encadrant l'activité ski ont un bon niveau dans ce sport, un animateur référent est affecté à chaque groupe. Une évaluation du niveau de ski des participants sera effectuée à l'arrivée, les enfants seront alors répartis en différents groupes : débutants, moyens, intermédiaires, confirmés.

Les repas du midi seront pris :

- si la météo est défavorable dans un lieu abrité.
- soit sur les pistes sous forme de pique-nique.

Et votre enfant bénéficiera des activités suivantes :

- Shopping au village de Saint Bonnet
- 6 demi-journées de ski sur la station d'Annelle
- Une séance patinoire
- Une randonnée raquettes avec un accompagnateur montagne (1/2 journée)
- Veillées animées par l'équipe
- Sculpture sur glace et fabrication d'igloo avec un accompagnateur montagne (1/2 journée)
- Grands jeux
- 4 heures de cours (2 fois 2 heures) ESF (Ecole de Ski Française) encadrés par des moniteurs spécialisés
- Visite de la ferme pédagogique et traite des vaches.

Les activités seront proposées à la carte, notamment pour les veillées. Votre enfant aura la possibilité de choisir son activité voire de proposer lui-même une activité inédite.

Elles se déroulent en quatre temps : la sensibilisation (affichage, discussion avec le groupe, petite saynète), la préparation (avec le groupe ou par l'animateur), l'animation proprement dite et le temps du rangement (avec les enfants dans le but de les sensibiliser au respect du matériel).

Peuvent-être également organisés des grands jeux d'intérieur, des activités calmes et des « temps libres »

B/ Répartition des temps respectifs d'activités et de repos (rythme du séjour)

Pour le bon déroulement de son séjour, nous veillerons à ce que le rythme des journées soit adapté à votre enfant. Ainsi, nous serons particulièrement vigilants sur les points suivants :

- Mise en place d'un petit déjeuner échelonné entre 8 heures et 9 heures, possibilité d'organiser une grasse matinée au moins deux fois dans le séjour.
- Mise en place d'un temps calme après le repas de midi, dans les chambres ou dans les salles d'activités.
- Mise en place d'un temps calme après l'activité et avant le repas du soir, dans les chambres ou dans les salles d'activités.
- Coucher dans le calme entre 21 h 00 et 22 h 00 selon l'âge des enfants et leur état de fatigue.
- Il sera demandé aux enfants de participer au débarrassage et au nettoyage des tables dans le cadre d'une intention éducative visant à favoriser leur autonomie et le respect envers le personnel de service.

C/ Modalités de participation des mineurs (règles de vie)

L'objectif du séjour est que votre enfant et ses camarades passent de bonnes vacances.

En effet, il n'est pas possible d'envisager que chacun (adultes, jeunes et enfants) puisse faire ce qu'il veut, quand il veut.

Dès l'arrivée les animateurs et leur directeur proposeront aux enfants un temps de débat et d'échanges afin de poser le cadre de la vie du groupe durant le séjour.

Dans tous les cas, il sera demandé à votre enfant un comportement compatible avec la vie en groupe : respect de lui-même et des autres, des horaires, des règles, du matériel et des locaux.

2 Le fonctionnement de l'équipe.

L'équipe pédagogique est constituée d'un directeur BAFA et de deux animateurs titulaires du BAFA, le taux d'encadrement prévu par les textes est de un animateur pour 12 enfants.

Le directeur est le premier garant du projet pédagogique il est responsable de l'organisation du séjour.

Par ailleurs, il a en charge le lien avec l'organisateur du séjour, le gestionnaire et les familles.

Le directeur encadre et accompagne l'équipe d'animation auprès des enfants.

3 Accueil et modalités d'évaluation

A/ Avant le séjour : réunion d'information aux familles

Sera présenté par le directeur du séjour :

- Le programme prévisionnel d'activités qui sera secondairement téléchargeable sur le site du SIVOM de Villefranche-sur-Mer
- Les règles du bien vivre ensemble à respecter lors du séjour

B/ Pendant le séjour

Les réunions quotidiennes auront pour objet de peaufiner le planning, d'échanger sur les activités réalisées et à venir et de réguler les différents du quotidien.

C/ En fin de séjour

Organisation d'une réunion bilan avec le groupe par l'équipe d'animation.

D/ Après le séjour

Le service enfance et jeunesse du SIVOM de Villefranche-sur-Mer se rapprochera de vous pour recueillir votre opinion et celle de votre enfant sur l'organisation du séjour.



Quelques conseils supplémentaires

1- Le Téléphone – Adresse

En cas d'urgence ou de problème pendant le séjour, vous pouvez joindre le directeur du séjour au numéro qui vous sera communiqué et précisé sur le site du SIVOM de Villefranche-sur-Mer. Nous vous conseillons d'appeler de préférence entre 17 h 30 et 19 h 00, la plupart des activités de la journée se déroulant à l'extérieur.

Un fil rouge (répondeur vocal) sera mis en place afin de permettre aux parents d'avoir quotidiennement des nouvelles du groupe par le biais des messages qui y seront déposés par les enfants eux-mêmes.

Une photothèque sera mise en place sur le site du SIVOM de Villefranche-sur-Mer et complétée au fur et à mesure si possible afin de permettre à la famille de profiter également des moments partagés par le groupe.

Les responsables de l'organisation du séjour sont en relation continue avec le service enfance et jeunesse du SIVOM de Villefranche-sur-Mer qui s'assure du bon déroulement des activités.

L'adresse du lieu d'hébergement est la suivante :

**SEJOUR LSCA-SIVOM
NOM- PRENOM DE L'ENFANT
Centre de vacances les jonquilles
2 rue Marius-Chancel
05500 SAINT JULIEN EN CHAMPSAUR**

2- Visite – accès au centre

Compte tenu de la durée du séjour, il n'y a pas de journée parents prévue. Dans l'intérêt de votre enfant, les visites devront avoir un caractère exceptionnel. Pour des raisons d'organisation, nous vous demandons de prévenir le directeur du séjour au moins 48 h 00 à l'avance. Vous devrez signer une décharge de responsabilité avant d'aller récupérer votre enfant.

Les autorisations téléphonées ne seront pas valables.

3- Le trousseau-le matériel de ski

Le trousseau est disponible sur le site du SIVOM de Villefranche-sur-Mer dans les activités enfance et jeunesse et vous permet de préparer au mieux la valise de votre enfant. Vous pouvez fournir le matériel de ski ou il peut être loué sur place via l'équipe d'encadrement, le cas échéant vous devez remplir la fiche de location de matériel que vous trouverez sur le site du SIVOM dans l'onglet des séjours.

4- Voyage et horaires

Les voyages allers et retours s'effectueront en bus.

Rassemblement :

Le samedi 3 mars 2018 à 8 h 30 sur le port de Beaulieu-sur-Mer.

Départ à 9h00

Chaque enfant devra emmener un repas froid (dans un sac à part) pour le premier repas.

Attention, ce repas doit être constitué de denrées ne présentant pas de risques au niveau de l'hygiène alimentaire et doit exclure tout récipient en verre.

Retour :

Le samedi 10 mars 2018, entre 17 h 00 et 18 h 00 l'heure d'arrivée précis vous sera communiqué ultérieurement.

5- Argent de poche – Objets de valeur

Le montant de l'argent de poche est laissé à votre appréciation. Selon leur âge, nous leur proposons de gérer avec eux.

Nous vous déconseillons de munir vos enfants d'objets de valeur (bijoux, montre, appareil photo, téléphone portable...) ou de vêtements de marque. L'association décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol durant le séjour.

Ce séjour doit permettre l'échange, la rencontre et la création d'une dynamique de groupe ce qui est dans la vie quotidienne bien souvent court-circuité par un isolement sous un casque audio ou un écran portable (consoles, tablettes, Smartphones,...).

C'est pourquoi nous invitons les enfants et leurs familles à laisser ce type de matériel à la maison pour profiter pleinement de l'expérience humaine proposée.

6- Consignes sanitaires

Un assistant sanitaire, animateur diplômé AFPS (Attestation de Formation aux Premiers Secours) est présent sur le séjour. En cas de problème de santé, quel qu'il soit, nous contacterons le cabinet médical du village.

Aucun médicament allopathique ou homéopathique ne sera donné sans une ordonnance en cours de validité.

Dans l'intérêt de votre enfant, nous vous demandons de signaler sur la fiche sanitaire le moindre problème de santé, afin de nous permettre de réagir au mieux et de pouvoir transmettre si besoin ces informations au corps médical (allergies médicamenteuses ou alimentaires, régimes particuliers, opérations antérieures, traitement en cours...).

7- Assurances

Tous les enfants et les personnels pédagogiques du centre sont couverts par l'assurance de l'association pour les risques responsabilité civile et dommages corporels quelles que soient les activités pratiquées pendant le séjour. En cas de sinistre, nous effectuons les démarches auprès de notre assureur pour la déclaration (à nous fournir un certificat médical, pour dommages corporels). En revanche il vous incombe de faire les démarches auprès de notre assureur pour le remboursement des frais de santé.

Si vous souhaitez bénéficier d'une assurance annulation séjour, il vous appartient de la souscrire.

Notre assurance : M.M.A – 18 Rue Pastorelli– 06000 Nice.

**Pour l'équipe d'animation,
Le directeur du séjour.**